



PAR COURRIEL

Québec, le 25 juin 2019

Madame Jennifer Kelleher
Programme Manager
Governance, Equity & Rights
Global Protected Areas programme
Union International de la Conservation de la Nature (UICN)
28 rue Mauverney, CH-1196 Gland, Switzerland

**Objet : Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans
la région administrative de la Mauricie**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 12 au 14 mars 2019
sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier,
vous soumet les questions suivantes :

Question 1

Selon vos directives pour l'application de catégories de gestion aux aires protégées,
pendant que des territoires sont mis en réserve avec un statut de protection provisoire
tel que stipulé dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* du Québec, une
catégorie peut-elle y être associée ou s'appliquerait-elle seulement une fois le statut
permanent octroyé?

*According to your Guidelines for Applying Protected Area Management Categories,
while the land is set aside with a temporary protection status as stated in the
Natural Heritage Conservation Act of Quebec, can a category be associated to it or
would it only apply to the reserve once it has a permanent status?*

Question 2

Selon vos directives pour l'application de catégories de gestion d'aires protégées, les
terres mises en réserve avec un statut de protection temporaire devraient-elles être
incluses dans le pourcentage d'aires protégées pour la réalisation des objectifs
d'Aichi?



According to your Guidelines for Applying Protected Area Management Categories, should the land set aside with a temporary protection status be included in the percentage of protected areas for the achievement of the Aichi targets?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annie Cartier'.

Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission